



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

HBP/2001/7
HBP/WP.7/2001/7
5 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-deuxième session

Genève, 17-19 septembre 2001

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

Deuxième session

Genève, 19-20 novembre 2001

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)

Note du secrétariat

1. La cinquante-sixième session de la Commission s'est tenue du 8 au 11 mai 2001. L'intégralité du compte rendu des débats est reproduite dans le document E/2001/37-E/ECE/1387.
2. Pour améliorer la cohérence globale des politiques et la communication au sein de la CEE, la Commission a proposé de créer un groupe directeur composé de son bureau, des présidents des organes subsidiaires principaux et de la Secrétaire exécutive, qui se réunirait dans le cadre des sessions annuelles de la Commission pour étudier et définir la politique générale et l'orientation stratégique des travaux de la Commission. Les États membres intéressés pourraient participer aux travaux du groupe directeur.
3. La Commission a fait siennes les décisions et recommandations adoptées à la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, le 4 mai 2001, et a invité les organes subsidiaires principaux à en tenir compte. Elle a souligné qu'il fallait donner un nouvel élan aux travaux visant à donner suite aux Conférences de Vienne et de Londres en distinguant, dans les domaines couverts par le Programme commun d'action et la Charte de Londres, un certain nombre de questions prioritaires correspondant aux problèmes clefs que posent les transports durables, l'environnement et la santé dans la région de la CEE.

4. L'accent a été mis sur l'importance du rôle de la CEE dans la promotion de la coopération régionale sur les questions intersectorielles, compte tenu de ses domaines de compétence, qui sont au cœur des grandes questions intersectorielles, et des activités de ses organes intergouvernementaux spécialisés.

5. La Commission a invité ses organes subsidiaires principaux à renforcer les liens intersectoriels, notamment dans les domaines suivants: développement de l'enregistrement des biens fonciers et promotion des marchés immobiliers; commerce, bois et environnement, le but étant de promouvoir le commerce du bois et des produits ligneux tout en veillant à une gestion durable des forêts; énergie, transports et environnement, en particulier études des performances environnementales et conventions de la CEE sur l'environnement intéressant les secteurs de l'énergie et des transports; regroupement des bases de données de la CEE dans un cadre multisectoriel.

6. En outre, la Commission a prié ses organes subsidiaires principaux d'examiner quels seraient les moyens les plus efficaces, souples et économiques de traiter des questions intersectorielles telles que celles mentionnées ci-dessus. Les modalités suivantes pourraient être envisagées: réunions conjointes de ces organes ou de leurs bureaux; création d'un groupe conjoint d'experts ou d'une équipe spéciale commune; participation d'un membre d'un organe à une réunion d'un autre organe; exécution et suivi en collaboration de projets spécifiques; création d'une page Web afin de faciliter l'échange d'informations sur la coopération intersectorielle.

7. La Commission a également prié ses organes subsidiaires principaux de faire tous les ans le bilan de la coopération intersectorielle en cours et d'examiner les nouveaux domaines qui pourraient faire l'objet d'une telle coopération, en vue de les soumettre à l'attention d'autres organes. La Commission déciderait ensuite s'il convient ou non de les explorer. La Commission a souligné qu'il était essentiel, pour que l'action de la CEE reste efficace, d'examiner et d'évaluer régulièrement les programmes et d'informer en temps utile les États membres des résultats de cette évaluation.

8. La Commission a encouragé ses organes subsidiaires principaux à trouver de nouveaux moyens garantissant la mise en œuvre des activités intersectorielles, y compris l'allocation de ressources ordinaires et la mobilisation de fonds extrabudgétaires pour ces activités.

9. Les organes subsidiaires principaux ont également été invités à réfléchir aux moyens d'intégrer à leurs programmes de travail respectifs les préoccupations exprimées et les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et de contribuer à sa mise en œuvre.

10. Enfin, la Commission a souligné les besoins prioritaires de l'Asie centrale et du Sud-Caucase, et a encouragé la Secrétaire exécutive à accroître l'aide à ces pays par le biais de la coopération régionale et sous-régionale, et en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales, en particulier dans le cadre de programmes et projets spécifiquement destinés à ces régions. Des ressources suffisantes devraient être mises à disposition à cet effet.

11. Le Comité est invité à examiner les questions ci-dessus et à convenir de la façon dont il les intégrera dans son programme de travail.
